VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 32

CESSION DE PATRIMOINE DE DOM'AULIM A AUVERGNE HABITAT
CONFIRMATION DE MAINTIEN DE GARANTIES D'EMPRUNT

Ne prend pas part au vote de la délibération : Pierre MIQUEL en tant que membre du Conseil d'Administration d'Auvergne Habitat

Dans ce contexte, les conseils d'administration des sociétés Dom'Aulim et Auvergne Habitat ont approuvé le principe d'une cession du patrimoine de l'allier et du Puy-de-Dôme de Dom'Aulim à Auvergne Habitat.
Dom'Aulim doit ainsi céder 1622 logements familiaux (1017 dans le Puy-de-Dôme et 605 dans l'Allier).
Cette cession sera réalisée à la valeur nette comptable des actifs sans plus-values, sur un principe de neutralité financière et comptable pour le cédant et devra intervenir au plus tard le 31 décembre prochain.
Afin de permettre à la société Auvergne Habitat de se voir transférer les prêts attachés au financement des biens immobiliers objets de la cession projetée, le conseil municipal est sollicité pour autoriser de façon formelle le maintien des garanties octroyées aux prêteurs concernés et autoriser M le Maire à signer une attestation de maintien de garantie correspondante.

- Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriale ;
- Vu l'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Vu l'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Vu l'article 2298 du Code civil.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit du Repreneur.

Article 1 : Le Conseil municipal de Clermont-Ferrand réitère sa garantie à hauteur des quotités contractuelles figurant dans l'annexe ci-jointe pour le remboursement des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations au Cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe aux autres pages de la délibération de garantie.

Article 3 : La garantie de la collectivité est réitérée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 5 : Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'attestation de maintien de garantie des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations à Dom'Aulim et devant être transférés à Auvergne-Habitat conformément aux quotités garanties et aux caractéristiques financières figurant dans le document ci-annexé.

COMMUNE DE CLERMONT FERRAND - ETAT DES GARANTIS D'EMPRUNT TRANSFERES DE DOM'AULIM à AUVERGNE HABITAT - calculs en date de valeur au 31 décembre 2018

Identifiant prêt	Montant initial prêt	Capital restant dû (CRD)	Libellé court garant	Quotité contractuelle	Date dernière échéance	Libellé index	Libellé type taux de référence calcul IM	Taux intérêt	Taux progressivité échéance	Libellé périodicité amortissement	Libellé méthode révision index taux
1138152	2 711 900,00	2 283 939,43	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/07/2049	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1138154	743 100,00	703 245,19	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/01/2061	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1138155	26 100,00	22 936,59	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/01/2051	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1138157	7 100,00	6 499,15	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/01/2061	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1196186	1 102 500,00	955 235,02	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2052	LIVRET A	Variable	1,1500000000000	-1,2207031250000	Annuelle	Double Révisabilité
1196187	249 200,00	223 777,93	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2062	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	-1,2183235867446	Annuelle	Double Révisabilité
1196188	293 400,00	249 619,52	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2052	LIVRET A	Variable	0,3500000000000	-1,2303149606299	Annuelle	Double Révisabilité
1196189	66 300,00	58 586,33	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2062	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	-1,2278978388998	Annuelle	Double Révisabilité
1196591	1 802 700,00	1 614 235,48	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2053	LIVRET A	Variable	1,1500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1196613	820 700,00	799 248,85	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2063	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1196615	564 700,00	514 805,99	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2053	LIVRET A	Variable	0,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1196616	257 100,00	243 562,50	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2063	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1218582	1 386 000,00	1 216 994,82	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2053	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	-1,4584346135148	Annuelle	Double Révisabilité
1218583	613 300,00	552 205,54	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2063	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	-1,4584346135148	Annuelle	Double Révisabilité
1218584	158 000,00	135 442,12	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2053	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	-1,4698677119059	Annuelle	Double Révisabilité
1218585	67 700,00	59 593,88	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2063	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	-1,4698677119059	Annuelle	Double Révisabilité
1231060	1 335 400,00	1 187 665,86	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2052	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1231061	467 500,00	429 797,85	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2062	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1231062	357 500,00	311 700,14	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2052	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1231063	125 100,00	112 861,14	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/11/2062	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité Limitée
1264241	452 121,93	318 783,95	CMNE DE CLERMONT FERRAND	100,000	01/02/2029	LIVRET A	Variable	1,9500000000000	-1,1845561046423	Annuelle	Double Révisabilité
5053933	1 772 000,00	1 680 975,17	CMNE DE CLERMONT FERRAND	40,000	01/12/2054	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,2527066929134	Annuelle	Double Révisabilité
5053934	612 000,00	589 804,25	CMNE DE CLERMONT FERRAND	40,000	01/12/2064	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,2527066929134	Annuelle	Double Révisabilité
5053935	819 000,00	768 548,86	CMNE DE CLERMONT FERRAND	25,000	01/12/2054	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,2507440476190	Annuelle	Double Révisabilité
5053936	231 000,00	220 280,50	CMNE DE CLERMONT FERRAND	25,000	01/12/2064	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,2507440476190	Annuelle	Double Révisabilité
5053938	743 000,00	704 833,27	CMNE DE CLERMONT FERRAND	40,000	01/12/2054	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,2527066929134	Annuelle	Double Révisabilité
5053939	316 000,00	304 539,45	CMNE DE CLERMONT FERRAND	40,000	01/12/2064	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,2527066929134	Annuelle	Double Révisabilité
5053940	377 000,00	353 776,46	CMNE DE CLERMONT FERRAND	25,000	01/12/2054	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,2507440476190	Annuelle	Double Révisabilité
5053941	125 000,00	119 199,41	CMNE DE CLERMONT FERRAND	25,000	01/12/2064	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,2507440476190	Annuelle	Double Révisabilité
5060490	910 000,00	863 254,74	CMNE DE CLERMONT FERRAND	40,000	01/12/2054	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,2527066929134	Annuelle	Double Révisabilité
5060491	282 000,00	271 772,55	CMNE DE CLERMONT FERRAND	40,000	01/12/2064	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,2527066929134	Annuelle	Double Révisabilité
5060492	426 000,00	399 758,01	CMNE DE CLERMONT FERRAND	25,000	01/12/2054	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,2507440476190	Annuelle	Double Révisabilité
5060493	112 000,00	106 802,67	CMNE DE CLERMONT FERRAND	25,000	01/12/2064	LIVRET A	Variable	0,5500000000000	0,2507440476190	Annuelle	Double Révisabilité
5122879	1 908 668,00	1 835 576,28	CMNE DE CLERMONT FERRAND	50,000	01/04/2056	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité
5122880	909 286,00	883 409,89	CMNE DE CLERMONT FERRAND	50,000	01/04/2066	LIVRET A	Variable	1,3500000000000	0,0000000000000	Annuelle	Double Révisabilité

Source : document établi par la Caisse des dépôts et consignations le 30 novembre 2018

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'attestation de maintien de garantie des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations à Dom'Aulim et devant être transférés à Auvergne-Habitat.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 DEC. 2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe

Françoise NOUHEN